



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2005/L.19
4 décembre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE**
Vingt-troisième session
Montréal, 28 novembre-6 décembre 2005

Point 5 b) de l'ordre du jour
Questions méthodologiques relevant de la Convention
**Cadre commun de présentation pour le secteur de l'utilisation
des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie**

**Tableaux du cadre commun de présentation pour le secteur
de l'utilisation des terres, du changement d'affectation
des terres et de la foresterie**

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a étudié les vues communiquées par les Parties sur les tableaux du cadre commun de présentation pour le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie conformément à la décision 13/CP.9 et sur le bilan de leur utilisation (FCCC/SBSTA/2005/MISC.7 et Add.1), ainsi que la synthèse de ces vues (FCCC/SBSTA/2005/7).
2. Le SBSTA est convenu de recommander un projet de décision sur cette question (FCCC/SBSTA/2005/L.19/Add.1), en vue de son adoption par la Conférence des Parties à sa onzième session.
3. Le SBSTA a décidé d'étudier, à sa vingt-quatrième session (mai 2006), parallèlement à son examen des *Directives du GIEC de 2006 pour l'établissement des inventaires nationaux des gaz à effet de serre*, la présentation dans les totaux nationaux des émissions et absorptions, actuellement englobées dans les secteurs de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie ainsi que de §l'agriculture; les questions d'inventaire associées à la combustion de la biomasse et aux perturbations

GE.05-71215 (F) 051205 051205
YMQ.05-354 (F)

naturelles dans la mesure où elles ont un rapport avec les notifications au titre de la Convention et les incidences sur les notifications de la conversion en CO₂ dans l'atmosphère des émissions de CH₄, de CO₂ et de composés organiques volatils non méthaniques associées aux variations des stocks de carbone.

4. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'indiquer clairement, lorsqu'il communique les estimations du montant total des émissions et absorptions nationales des Parties, que les totaux nationaux dont sont déduites les émissions et absorptions du secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie ne comprennent pas les émissions et absorptions associées aux variations des stocks de carbone et aux autres sources d'émission prises en compte dans le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie.
